

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 23.10.00.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la demande : 26.04.02 Bulletin 02/17.

56 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

60 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71 Demandeur(s) : CLEMENDOT OLIVIER — FR.

72 Inventeur(s) : CLEMENDOT OLIVIER.

73 Titulaire(s) :

74 Mandataire(s) :

54 GUITARE PLIABLE.

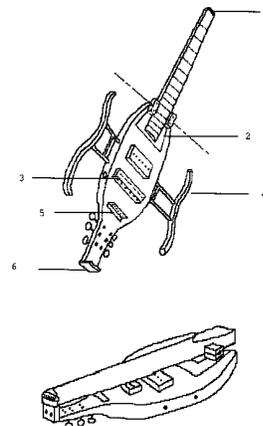
57 Guitare pliable.

Il s'agit d'une guitare pliable avec amplificateur intégré, pour écouteurs individuels. La guitare est munie dans tous les cas d'une sortie standard. L'ensemble guitare amplificateur tient dans une valise de 50 cm X 14 cm X 10 cm, et présente une fois montée les possibilités d'une guitare électrique normale.

La guitare est rapidement montable grâce à une charnière (2) et différents systèmes guidant les cordes lors du dépliage (1), (3) et (5).

L'amplificateur peut être intégré à la guitare ou être indépendant, dans ce cas il se fixe à la ceinture comme un baladeur. Il est muni d'une entrée guitare et d'une sortie écouteurs.

Cet ensemble discrètement transportable s'adresse à toutes personnes voyageant ou non et/ ou ne pouvant s'engager d'un instrument standard et de son amplificateur. De plus, le guitariste pourra jouer de manière autonome, sans nuisances pour son entourage, en tous lieux et en toute liberté.



Il s'agit d'une guitare pliable avec amplificateur intégré ou non, pour écouteurs individuels. La guitare est munie dans tous les cas d'une sortie standard. L'ensemble guitare amplificateur tient dans une valise de 50 cm X 14 cm X 10 cm, et présente une fois montée les possibilités d'une guitare électrique normale.

Les guitares électriques sont encombrantes et nécessitent un amplificateur volumineux ou bruyant ne permettant pas d'avoir en permanence et en tous lieux un instrument autonome à disposition.

L'ensemble est facilement transportable et rapidement utilisable. Le problème d'encombrement est résolu grâce à l'insertion d'une charnière entre la table d'harmonie et la base du manche, celui-ci pouvant ainsi se replier sur celle-là, le sillet venant sur une butée fixée sur le bas de la table. Pour gagner en longueur, le chevillier est situé à l'extrémité inférieure de la table d'harmonie.

Lors du pliage, il est préalablement nécessaire d'enfiler ou d'enrouler sur le manche au niveau de la charnière, un bracelet souple, pour maintenir les cordes sans les abîmer.

A l'extrémité supérieure du manche, les cordes sont fixées par leur boule dans un peigne cylindrique pour les maintenir en place lors du pliage.

Le sillet est lui-même percé ou précédé d'une plaque percée, pour laisser passer les cordes et les maintenir en place lors du pliage. Un patin en contact avec les encoches du sillet peut remplir cette fonction.

Le chevalet est pourvu d'une pièce maintenant les vis de réglage de longueur de corde par leur tête et percée de manière à laisser passer les cordes tout en les maintenant en place lors du pliage.

Sur le corps étroit de l'instrument viennent prendre place des côtés amovibles.

Un amplificateur de type baladeur autonome pour écouteurs individuels peut être intégré ou non à la caisse de l'instrument avec une sortie casque.

Les dessins en annexe illustrent l'invention.

La planche 1 représente l'invention ouverte et fermée.

Le repère 1 représente le dispositif de fixation des cordes, le repère 2, la charnière, le repère 3, le chevalet, le repère 4, les côtés amovibles, le

repère 5, le système de guidage des cordes, le repère 6, la butée en Nylon (marque déposée).

La planche 2 représente la charnière et la molette de verrouillage A.

5 La planche 3 représente le système de fixation des cordes en haut du manche, le peigne cylindrique.

La planche 4 représente le système de fixation des mécaniques du chevalet et de maintien des cordes (figure 7) et le système de guidage des cordes du chevalet aux mécaniques de réglage (figure 8).

La planche 5 représente les parties latérales.

10 En référence à mon prototype, la guitare est constituée d'un manche standard sans le chevillier dont la base vient se fixer dans le berceau intérieur de la charnière.

Le dispositif de fixation des cordes en haut du manche (1) est en tôle soudée. Il peut être muni d'un trou dans sa partie centrale pour permettre le réglage du tirant raidisseur de manche. Selon une variante, le tirant se visse dans le dispositif de fixation des cordes en haut du manche et est accessible pour le réglage depuis la base du manche en position pliée.

15 La table d'harmonie en bois reçoit l'autre partie de la charnière (2), un ou plusieurs microphones. Un amplificateur pour écouteurs peut y être intégré. Le système de fixation des mécaniques du chevalet (3) et de maintien des cordes sont en tôle de laiton. La butée (6) est en Nylon (marque déposée). Les mécanismes de tension des cordes sont standards. Les parties latérales (4) sont en matière plastique et tiges métalliques emboîtées dans la table d'harmonie et reliées entre elles par un système élastique non représenté venant se crocheter sur la tige B (figure 9).

20 En référence à mon prototype, l'amplificateur est du type baladeur et est indépendant de la guitare, il possède une entrée microphone et une sortie casque. Il fonctionne sur pile et se fixe à la ceinture. A titre d'exemple non limitatif, l'amplificateur mesure 8 cm X 11 cm X 2 cm. L'ensemble guitare amplificateur écouteurs tient dans une valise de 50 cm X 14 cm X 10 cm.

30 Cet ensemble est destiné à toutes les personnes voyageant et qui ne peuvent s'embarasser d'une guitare encombrante et lourde. Ils pourront à leur aise composer, jouer et ce sans nuisance pour leur entourage.

REVENDICATIONS

- 1) Guitare électrique caractérisée en ce qu'elle est rendu pliable au niveau de la base du manche grâce à l'utilisation d'une charnière (Planche 1 et 2).
- 5 2) Guitare selon la revendication 1 caractérisée par l'intégration dans la caisse de la guitare d'un amplificateur pour écouteurs et d'une prise casque.
- 3) Guitare selon la revendication 1 ou 2 caractérisée en ce que les côtés sont amovibles.
- 10 4) Guitare selon l'une des revendications 1 à 3 caractérisée par ce qu'elle comprend un dispositif de fixation des cordes constitué d'un peigne cylindrique (Planche 3 figure 6).
- 5) Guitare selon l'une des revendications 1 à 4 caractérisée en ce qu'elle comprend un sillet ayant des perçages permettant de faire passer et de
15 maintenir les cordes.
- 6) Guitare selon l'une des revendication 1 à 5 caractérisée par un dispositif de maintien des cordes et des mécaniques au niveau du chevalet comprenant l'adjonction d'une pièce percée (Planche 4 Figure 7).
- 7) Guitare selon l'une des revendications 1 à 5 caractérisée par son
20 chevalet maintenant lui-même les cordes lors du pliage, grâce à des perçages permettant de faire passer et de maintenir les cordes.
- 8) Guitare selon l'une des revendications précédentes caractérisée par un
25 dispositif de réglage du tirant raidisseur de manche, le tirant se visse dans le dispositif de fixation des cordes en haut du manche et est accessible pour le réglage depuis la base du manche en position pliée.

1 / 5

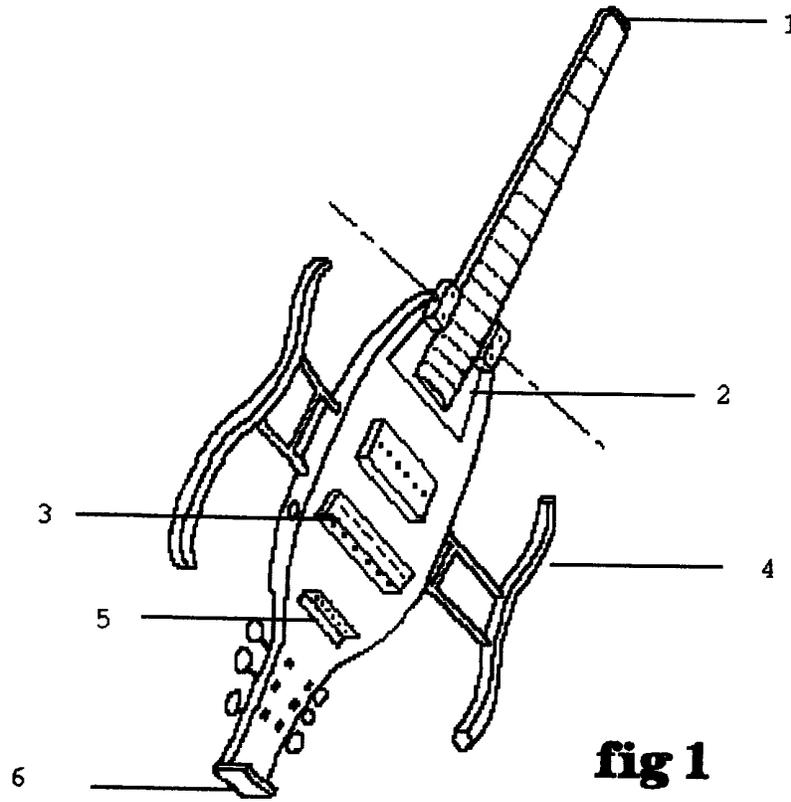


fig 1

OUVERTE

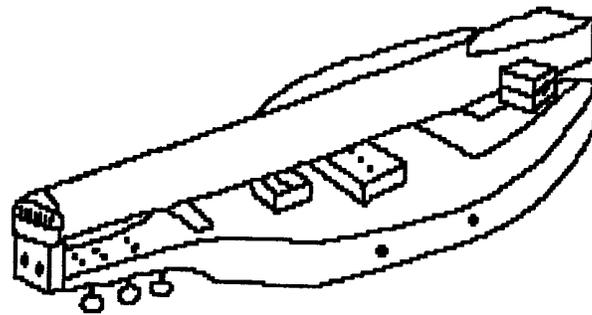


fig 2

FERMEE

2 / 5

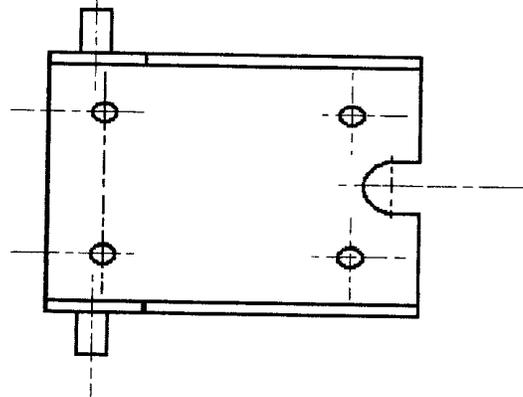
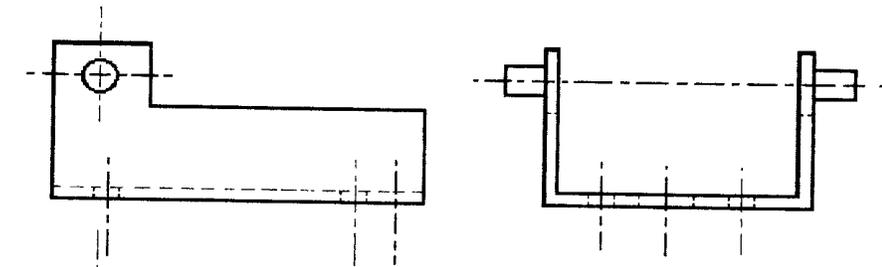


fig 3

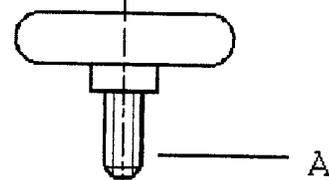
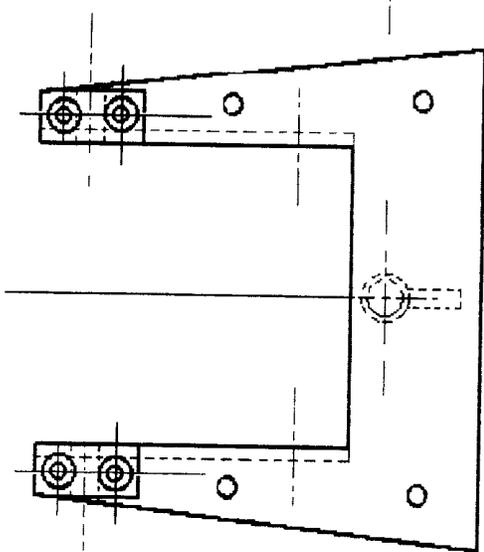
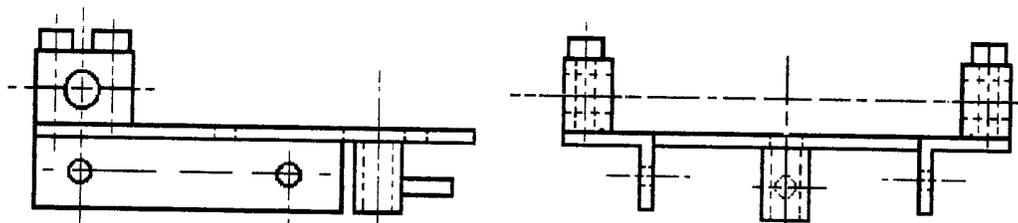
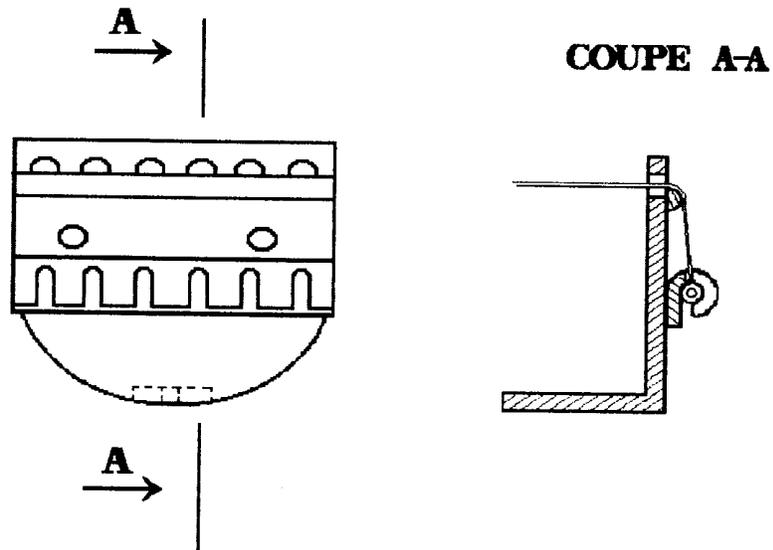
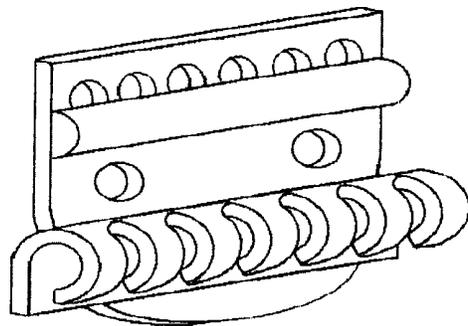


fig 4

3 / 5**fig 5****fig 6**

4 / 5

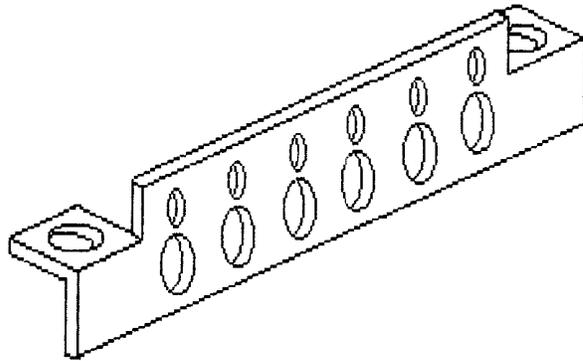


fig 7

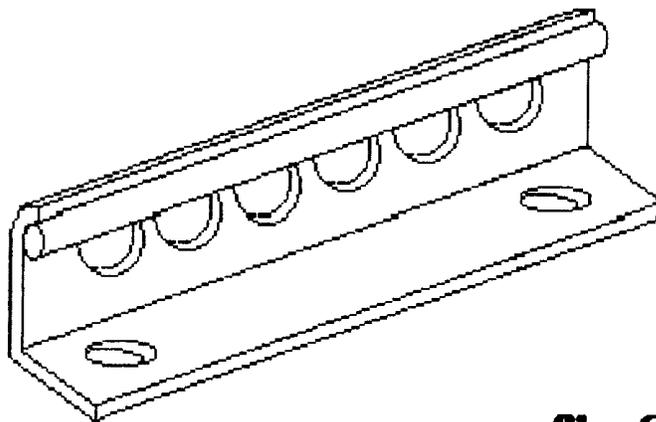


fig 8

5 / 5

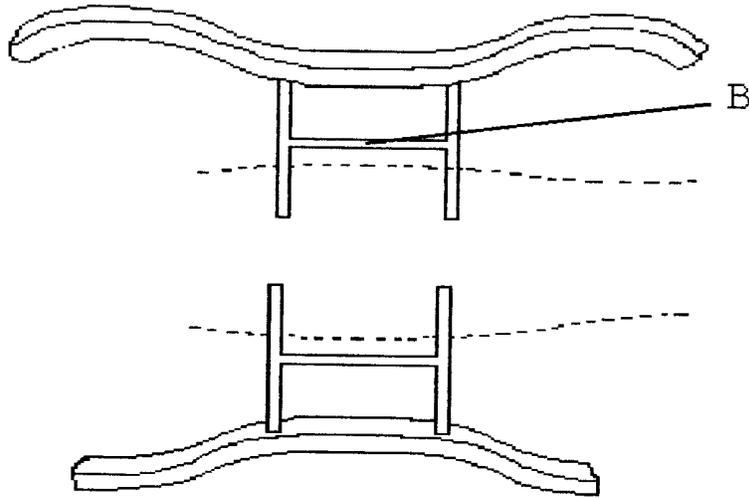


fig 9

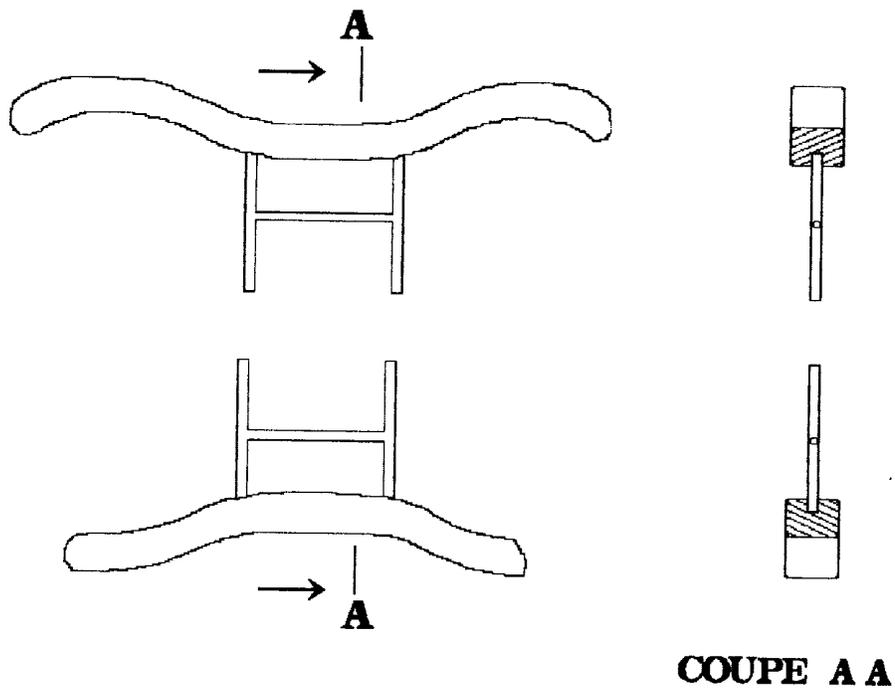


fig 10



INSTITUT
NATIONAL DE
LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

2815757

N° d'enregistrement
national

FA 593967
FR 0013656

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	US 3 910 151 A (COPELAND LEIGH) 7 octobre 1975 (1975-10-07) * colonne 4, ligne 5 - ligne 10; figures 1,2,4,6 *	1,2	G10D1/08 G10D3/12
X	US 5 383 385 A (GILBERT CLIFFORD W) 24 janvier 1995 (1995-01-24) * colonne 3, ligne 40 - ligne 43; figure 3 *	1,3	
X	US 4 686 882 A (SHAW ERIC D) 18 août 1987 (1987-08-18) * colonne 5, ligne 26 - ligne 43 *	1 6	
A	US 5 233 896 A (WORTHINGTON BRADFORD P ET AL) 10 août 1993 (1993-08-10) * colonne 5, ligne 7 - ligne 10; figures 2,3 *	8	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)
			G10D
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
27 juin 2001		Häusser, T	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS			
<p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p>			
<p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons</p>			
<p>& : membre de la même famille, document correspondant</p>			

1

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)